

Compte rendu de séance

Séance du 16 Mai 2019

L' an 2019 et le 16 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire.

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/05/2019

Date d'affichage : 07/05/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 28/05/2019

et publication ou notification
du : 28/05/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention amendes de police 2019 - 2019_015
Modification du prix de cession des parcelles EPF-Smaf - 2019_016
Acquisition d'un ordinateur portable - 2019_017
Décision modificative du budget principal - 2019_018
Proposition d'acquisition d'un hangar au Léry - 2019_019

Demande de subvention amendes de police 2019
réf : 2019_015

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la délibération 2018_034 demandant une subvention amendes de police au Département pour la mise en place de deux radars pédagogiques aux endroits stratégiques du village de Massagettes, et afin de pallier à la problématique de sécurité dans ce village traversé par la RD2089, ce projet pourrait être subventionné par l'Etat à hauteur de 75%, et il a rappelé que ce projet avait été évoqué à chaque réunion tout au long des travaux de sécurisation de la RD2089 ;

Le Département a donc souhaité mettre en place des capteurs routiers à Massagettes pour vérifier la nécessité de ces aménagements et il s'avère que le résultat de cette analyse démontre la nécessité de ces aménagements de sécurité.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier du département et y ajoute le devis reçu d'ELAN

CITE, puis Monsieur le Maire propose le plan de financement comme suit pour une dépense estimative de 3643.40€ HT soit 4372.08€ TTC

Subvention Département 75%	2 732.55€
FCTVA taux 16.404% du montant TTC :	717.20€
Apport communal :	922.33€
<u>FINANCEMENT TOTAL :</u>	4 372.08€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- qu'il est nécessaire de sécuriser la traversée de Massagettes par la mise en place de 2 radars pédagogiques,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour un total de dépenses s'élevant à 3643.40€ HT soit 4372.08€ TTC, en tenant compte du devis reçu d'ELAN CITE pour 2 radars pédagogiques Evolis Mobility - version solaire à 3643.40€ HT soit 4372.08€ TTC, pour une subvention de 2732.55€,
- approuve le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus pour une dépense estimative de 3643.40€ HT soit 4372.08€ TTC,
- autorise Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention et à la réalisation de ces projets.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du prix de cession des parcelles EPF-Smaf
réf : 2019_016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2018_029 concernant la rétrocession de plusieurs parcelles qui ont été acquises par l'EPF-Smaf Auvergne sur notre commune pour le compte de la municipalité afin de préparer divers aménagements. Monsieur le Maire présente les nouveaux tableaux, transmis par l'EPF-Smaf, des calculs du prix de revient des parcelles ZB 89, ZB 95, ZK 52, ZP 84 et ZR 53. Le prix de cession hors tva s'élève à 129 235.17€. Sur ce montant recalculé et arrêté au 31/12/2019 s'ajoute une tva de 5.79€ et des frais d'actualisation de 17,57€ soit un prix de cession toutes taxes comprises de 131 804.10€. La commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 128 055.99€ au titre des participations (2018 incluse). Le restant dû est de 3 748.11€ TTC. Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZB 89, ZB 95, ZK 52, ZP 84 et ZR 53,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne monsieur Bernard POUX, adjoint au maire, comme signataire de l'acte.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition d'un ordinateur portable
réf : 2019_017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un ordinateur portable pour le bureau du Maire afin de faciliter le travail informatique réalisé tant à la mairie qu'à son propre domicile.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis de l'entreprise ABI qui propose 2 matériels différents :
-Lenovo Thinkpad (conception inclinable) d'une valeur de 727.61€HT vendu au prix exceptionnel de 641.60€ HT,
-Acer Switch (tablette avec clavier détachable) à 846.14€ HT vendu au prix exceptionnel de 560.00€ HT.

A cela il faut ajouter un boîtier externe USB pour disque dur à 21€ HT vendu à 10€ HT et la redevance "copie

privée" de 14€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- qu'il est nécessaire d'acquérir un ordinateur portable pour le travail du Maire,
- d'accepter la proposition d'ABI pour un Acer Switch au prix de 560.00€ HT soit 672€ TTC avec un boîtier externe à 10€ HT soit 12€ TTC ainsi que la redevance "copie privée" de 14€ HT soit 16.80€ TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cet ordinateur et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Décision modificative du budget principal

réf : 2019_018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la différence de 52€ du prix de revient de la cession EPF-Smaf à la commune suite au recalcul arrêté au 31/12/2019 et précise qu'il convient de modifier le budget principal pour le montant de la dépense réelle au compte 27638 ainsi que pour les écritures patrimoniales.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la décision d'acquisition de l'ordinateur portable, il convient également de modifier le budget principal qui n'est pas assez provisionné au compte 2183 car il s'agit d'une dépense d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives du budget principal détaillées ci-après :

-530€ article 60612 Dépense de fonctionnement (réel)
+530€ article 023 Dépense de fonctionnement (réel)
+530€ article 021 Recette d'investissement (réel)
+ 60€ article 27638 Dépense d'investissement (réel)
+470€ article 2183 Dépense d'investissement (réel)
+ 60€ article 21318 Dépense d'investissement (ordre)
+ 60€ article 27638 Recette d'investissement (ordre)

- demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Proposition d'acquisition d'un hangar au Léry

réf : 2019_019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le hangar cadastré ZL 241 au Léry peut intéresser la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prix d'une proposition d'acquisition aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de proposer une offre maximum de 45 000€ pour ce bâtiment et n'ira pas au-delà de cette somme.
- demande à Monsieur le Maire d'en informer les propriétaires.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Tontes de la commune

Le Maire explique au Conseil Municipal que les tracteurs tondeuses de la commune sont en fin de vie et présente différents devis d'acquisition de matériel de tonte. Monsieur BOUCHAT a demandé 4 devis à DORAT pour des tondeuses autoportées à coupe frontale allant de 17240€ HT à 22548€ HT, ainsi qu'un devis à VACHER pour une tondeuse "zero turn" à 13500€ HT. Monsieur FLANDIN a demandé 3 devis à MOTOCULTURE DES VOLCANS pour des tracteurs-tondeuses allant de 350€ HT à 5750€ HT. Monsieur BOUCHAT a également demandé des devis à des paysagistes pour avoir un comparatif de tarif si la commune confiait ce type de travaux à des professionnels. Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal souhaitent approfondir la question et revoir tous ces devis ultérieurement afin de comparer au mieux tous ces matériels.

Inventaire des zones humides

Le bassin versant de la Sioule abrite de nombreuses zones humides dont la préservation, la gestion et la restauration constitue un enjeu prioritaire.

Afin d'avoir une vision précise des zones réellement humides, des inventaires de terrain vont être conduits sur notre commune par Jennifer Martin, animatrice Zones humides du SAGE Sioule. Sa mission consiste à caractériser et délimiter les zones humides. La méthode se base sur l'analyse de la végétation et sur la nature du sol.

Cet inventaire est participatif. C'est pourquoi un groupe de travail communal a été constitué afin de collaborer avec l'animatrice Zones humides et l'accompagner sur le terrain.

Demande de subvention amicale des Pompiers

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de l'amicale des Pompiers demandant une subvention. Le Conseil Municipal rappelle que les crédits de subventions aux associations ont déjà été votés et décide d'accorder une subvention lors du prochain budget communal.

En mairie, le 28/05/2019

Le Maire
Joël FLANDIN

